

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) en formation

Je soussignée Vera HUMBERT,

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur de l'agence de LYON PART DIEU,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée unipersonnelle dont la dénomination sociale est AMICIAL SERVICES & FORMATIONS ayant son siège social au 5 rue Rigoberta Menchu 84000 AVIGNON et dont le capital social est fixé à 5 000 euros, divisé en 500 actions de valeur nominale de 10 euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par AMICIAL (SIREN : 821443959), fondateur, et de laquelle il ressort que les 500 actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 10 euros ont été souscrites et libérées à hauteur de 5 000 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08028913201 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 5 000 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Lyon en deux exemplaires,
Le 23/06/2026



CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) en formation

Je soussignée Vera HUMBERT,
Agissant au nom du Crédit Coopératif,
En tant que Directeur de l'agence de LYON PART DIEU,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée unipersonnelle dont la dénomination sociale est AMICIAL SERVICES & FORMATIONS ayant son siège social au 5 rue Rigoberta Menchu 84000 AVIGNON et dont le capital social est fixé à 5 000 euros, divisé en 500 actions de valeur nominale de 10 euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par AMICIAL (SIREN : 821443959), fondateur, et de laquelle il ressort que les 500 actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 10 euros ont été souscrites et libérées à hauteur de 5 000 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08028913201 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 5 000 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Lyon en deux exemplaires,
Le 23/06/2026

